

LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n°34 - Juin 2016



Chères Guzarguaises, chers Guzarguois, Chers amis,

C'est à l'unanimité que le budget 2016 a été voté par le conseil municipal lors de la séance du mercredi 13 Avril 2016. Il s'inscrit dans la continuité des précédents, avec les mêmes objectifs : pas d'augmentation des impôts et maintien des investissements pour le bien vivre à Guzargues. Nos principaux investissements pour 2016 porteront sur le plateau sportif, la voirie, la fin de la rue des Platanes et le chemin des Jasses, la réalisation de la place Jean Joubert qui sera un lieu de détente pour la réflexion et la lecture et la fin du mur de pierres entourant le bois communal.

Côté culture, je me félicite à nouveau du succès du salon des artistes Guzarguois, bravo à Vanessa Soury pour l'organisation. Je voudrais également dire toute la satisfaction qui est la mienne, suite à la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pris ses marques avec la tenue de deux conseils et surtout la réalisation de deux plans d'actions remarquables, d'une part la mise en place de filets pour le terrain de foot et d'autre part la journée nettoyage organisée le samedi 21 mai sur la commune. Un grand merci à Vanessa Soury et à Jean Claude Gaud pour leur investissement dans toutes ces actions.

Je ne peux pas ne pas évoquer les imbéciles qui ont tagué plusieurs biens privés et du mobilier urbain. Plusieurs plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie y compris par la mairie. L'enquête avance et nous avons évidemment des soupçons, à bon entendre...

Concernant notre intercommunalité et le Projet de Territoire, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu à Saint-Mathieu-de-Trévières, à Saint-Gély-du-Fesc, sur les enjeux et sur les pistes d'actions avec les acteurs économiques. Un séminaire inter-commissions et un bureau ont eu lieu en février et mars 2016 suivi d'une réunion de restitution à tous les acteurs le 9 mai.

Je ne voudrais pas finir mon propos, sans vous donner rendez-vous, les 24, 25, 26 juin pour la traditionnelle fête du village et pour le spectacle de danse avec la compagnie de Murielle Bellin, le 1^{er} juillet sur la place du village.

A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite un agréable été, vous permettant de vivre des moments de détente, en toute convivialité, en famille et avec vos amis. Bonne lecture.

Pierre ANTOINE
Maire de Guzargues

Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

La Guzarguoise est éditée et diffusée par la municipalité de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication :
Pierre Antoine
Lecture, coordination :
Vanessa Soury
Claudine Verdier

SOMMAIRE

Travaux	2
Budget	2-3
Vie des écoles	3
Culture-animation	4
Commémoration du 8 mai 1945	4
Conseils Municipaux	5-6
CMJ, portail cartographique	7
Agenda, État Civil	8
Annonces, secrétariat	8

flashcode2.0



Pas de lecteur pour lire ce code ?
Tapez tc7.fr sur votre mobile !

Flashez ce code

Quand Guzargues inaugure son City-Park et son plateau sportif



Guzargues la sportive, ce 9 avril 2016

C'est avec un beau soleil de printemps que les Guzarguois sont venus inaugurer ce magnifique City Park. Le maire, entouré des élus, du conseil municipal des jeunes et en présence de Jean Pierre Grand, Sénateur maire de Castelnaud le lez, de Laurence Cristol-Dalstein, Conseillère Départementale et d'Alain Barbe, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup a coupé le cordon bleu blanc rouge juste avant midi. Pierre Antoine les a remerciés très chaleureusement, puisque leur trois soutiens financiers ont permis de financer à plus de 70% cet équipement que beaucoup de jeunes attendaient et qui ne désemplit pas. Le coût total du city Park étant de 30.600,00 € HT.



Travaux

Plateau sportif : un City Park et un terrain de tennis rénové

Inauguration du City-Park et reconstruction du terrain de tennis

City-Park (société Mefran-Altrad)

Montant total de la dépense (HT): 30600 €

Subventions:

Etat (JP Grand) : 6800 €

Conseil Départemental 34 : 9 576 €

Communauté de communes : 6 400 €

Total subventions : 22776 € soit 74% du montant total

Tennis

Sol (société Eiffage) : 18000 € HT, marquage (société ARS) : 2296 € HT.



Lors de l'inauguration, Claudine a montré ses talents sportifs et propose en plus de ses missions de réaliser l'animation sportive à Guzargues 😊



BUDGET 2016

L'intégralité des comptes est disponible en mairie ou sur le site Internet

Prévision de budget principal 2016

Budget de fonctionnement : 296 800 €

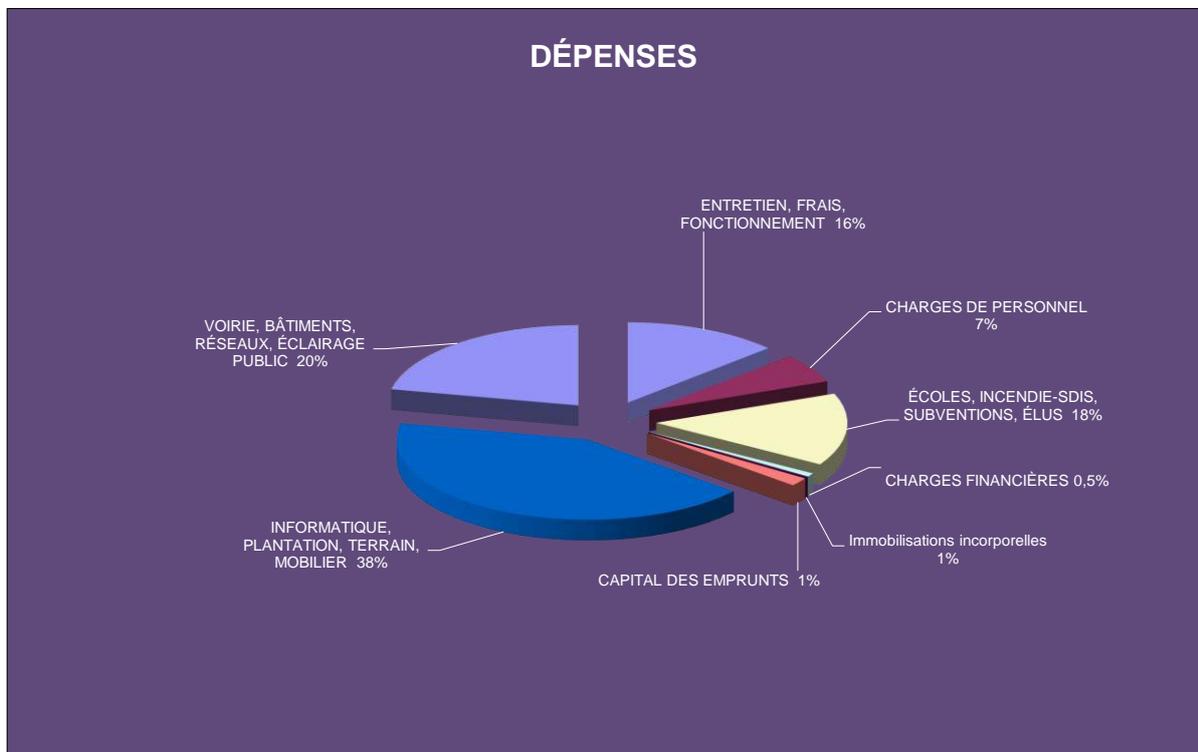
Budget d'investissement : 512 800 €

Budget Total : 809600 €

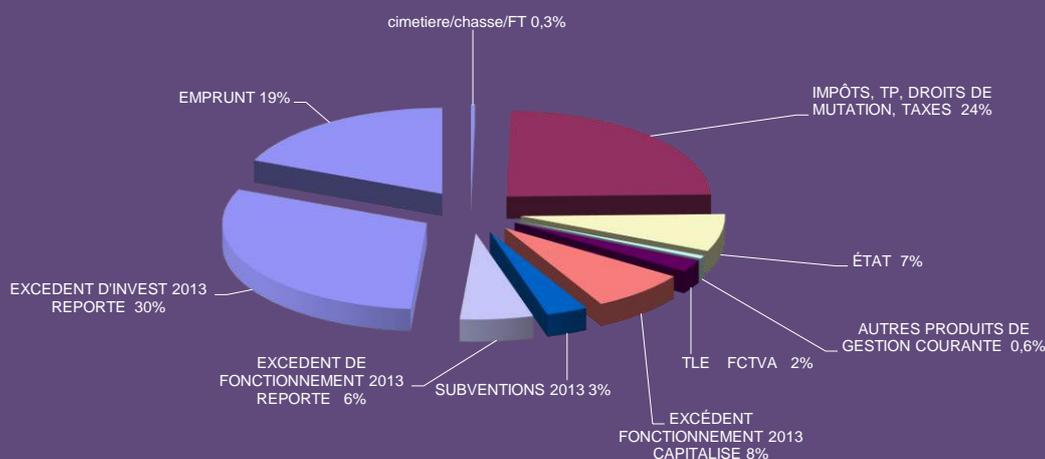
286 145 € en 2015

379 375 € en 2015

665 520 € en 2015



RECETTES



Le budget 2016 en synthèse

Pas de hausse d'impôts, une capacité d'investissement en hausse et une capacité de désendettement de 2 mois

Notre budget de fonctionnement + investissement est en hausse dû, d'une part à des restes à réaliser 2015 de 60000€ et d'autre part à des prévisions de travaux et achats de terrains. Dans le même temps, nous stabilisons nos dépenses pour les écoles au même niveau que l'année dernière.

- Cette année encore, le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation d'impôts.
- Nous avons une capacité de désendettement de 2 mois !
- Encore des investissements structurants importants : Voiries, City-Parc, chemins communaux, trottoirs, Haut de l'Allée des Platanes, Chemin des Jasses, mur petit bois, Place Jean Joubert
- Nous maintenons globalement le niveau des budgets, culture, animation et subventions aux associations.

Attribution des subventions aux associations :

Foyer socio-culturel Collège de Clapiers	Association Sauvons Guzargues	Amical sapeurs-pompiers	Association de Chasse	Association sportive Guzarguoise	CCFF	Association parents d'élèves école Assas Guzargues	Association "Megustaguz"
300,00 €	1 200,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	750,00 €

Salon des artistes Guzarguois, 2^{ème} édition

Il y avait foule pour ce vernissage qui saluait la deuxième édition du Salon des Artistes Guzarguois. 10 artistes (Cf. ci-dessous) ont répondu présent, pour ce rendez-vous convivial à la hauteur de ce qu'attendait l'organisatrice Vanessa Soury.

Lors du vernissage, Pierre ANTOINE a indiqué que la municipalité souhaitait présenter une offre culturelle et ce malgré notre proximité avec la Métropole et les grosses communes de la communauté. Pour développer la culture, il faut de la volonté et de la ténacité et le Conseil Municipal en a. Rendez-vous a été pris avec le concert de printemps et le spectacle de danse avec la troupe de Murielle Bellin cet été.

Il a remercié en premier lieu tous les artistes qui ont fait la démarche de venir exposer leurs réalisations, il y en avait pour tous les goûts.

Ces 10 artistes ont exposé dans cette belle salle, bien éclairée qui met en valeurs ces magnifiques peintures ou sculptures. Evidement au-delà du caractère artistique de la manifestation qui consiste à faire partager sa passion de la peinture, du dessin, de la sculpture ou de toute autre activité d'art, il s'agit également de créer des liens et des échanges entre Guzarguois et pourquoi pas faire naître des vocations. C'est toujours un plaisir d'accueillir ces œuvres très colorées qui illuminent les murs de notre mairie a également indiqué le maire. Il a félicité tout naturellement tous ces artistes qui osent montrer leur production et ainsi s'exposer à la critique positive ou négative des visiteurs. Un hommage a été rendu à Jean Joubert : les jeunes du CMJ ont recopié des poèmes qui étaient affichés entre les œuvres.

En attendant impatiemment la prochaine édition, l'invitation a été donnée de parcourir ce salon et d'encourager notre envie à regarder et analyser, à observer et comprendre ce qui se cache derrière les traits de crayons ou de pinceaux. En conclusion, le questionnement artistique, on peut le mettre en lumière en reprenant les mots d'Auguste Renoir qui se confiait en évoquant une de ses réalisations et disait :

«Ce dessin m'a pris cinq minutes, mais j'ai mis soixante ans pour y arriver ».

- Esther Achembaum (peintures)
- Christian Feuillatre (peintures)
- Michèle Grac (sculptures)
- Patrick Kappeler (aquarelles)
- Jean Lignon (peintures)
- Elie Malchirant (peintures)
- Claudine Martinez (rotring et peintures)
- Renaud Notteghem (Miel de Guzargues)
- Nathalie Remy (peintures et collages)
- Annie Torreilles (peintures)
- Le grand Père de François Soury (photos)



Mme la Député, Fanny Dombre Coste a longuement parcouru le salon et échangé avec les artistes Guzarguois présents.

Commémoration du 8 mai 1945

71^{ème} anniversaire de l'Armistice

La commémoration du 71^{ème} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 s'est déroulée ce dimanche 8 mai 2016 à l'église et à la mairie.

Guzargues a rendu l'hommage traditionnel aux soldats qui ont libéré la France du totalitarisme nazi.

Cette cérémonie empreinte d'une solennité particulière a associé le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, les anciens combattants et bien sûr les Guzarguois. Avant le dépôt de gerbe, Monsieur le Maire a donné lecture du message de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire. *En ce 71^{ème} anniversaire de la fin des combats, il ne faut pas cesser de visiter et d'arpenter ces lieux qui nous rappellent que de toutes ces souffrances et de tous ces courages est née l'Europe libre et en paix : un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants.*

C'est ensuite à la mairie que les enfants, le Conseil Municipal, et les participants ont chanté la «Marseillaise».



Conseil Municipal du jeudi 3 mars 2016

➤ Approbation du compte-rendu du 3 Décembre 2015, Voté à l'unanimité

➤ Approbation de la 4^{ème} modification du POS de Guzargues
Vu la délibération du 9 Avril 2015 exposant les motivations justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone INA « Les Brebières ».

Entendu les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur et considérant que le projet de modification n° 4 du POS tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé et conformément à l'article R 123-34 du code de l'urbanisme. Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le dossier de 4^{ème} modification du POS tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

Dit que le POS modifié est tenu à disposition du public à la mairie de Guzargues aux heures et jours habituels d'ouverture,

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la 4^{ème} modification du POS ne seront exécutoires que :

Dans un délai de un mois suivant la réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses observations, et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois et insertion dans deux journaux)

Dit que la présente délibération accompagnée d'un exemplaire du dossier de 4^{ème} modification du POS est transmise au Préfet.

Voté à l'unanimité

➤ Communauté de communes du Grand Pic St Loup:

-Convention pour l'utilisation de la balayeuse

Monsieur le Maire présente la convention qui l'élève à 2.137,80 € pour l'année 2016.

Voté à l'unanimité

-Rapport d'activité 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de la communauté de Communes du Grand Pic St Loup de l'année 2015.

Voté à l'unanimité

-Programme voirie 2016

1 - convention constitutive d'un groupement de commandes publiques entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, St Bauzille de Montmel, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, St Jean de Cuculles, Sauteyrargues, St Vincent de Barbeyrargues, Teyran, Vacquières, Viols en Laval, Viols le Fort, pour la réalisation du programme voirie 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2 – Coût du Programme Voirie 2016. Le montant sera compris dans la fourchette entre 50.000 € HT minimum et 70.000 € HT maximum.

Voté à l'unanimité

➤ Vente de terrain : parcelles AK 78 et AK 80:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les parcelles AK 78 (2.206 m²) et AK 80 (970 m²) qui sont propriété communale. La vente se fera sur la base de 120 €/m².

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à la vente des parcelles (frais notariés, frais de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité

➤ Convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'Avocats Margall – d'Albenas et autorisation au Cabinet d'Avocats Margall pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel (Affaire Robin)

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour le prolongement du mur du petit bois, Ce chantier devrait terminer la clôture en pierres du bois communal.

Devis de la société MC Construction pour un montant de 7.462,00 € HT.

Voté à l'unanimité

➤ Exonération de pénalité de retard pour le paiement de la TLE
Monsieur Oliver BORS a effectué une demande de remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la Taxe d'Urbanisme d'un montant de 192 €, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur BORS n'a pas réglé sa taxe d'urbanisme dans les délais en raison d'un problème de distribution de courrier mais il a par la suite régularisé sa situation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'accorder une remise de frais de pénalités de retard de paiement de la taxe d'urbanisme à Monsieur Olivier BORS.

Voté à l'unanimité

➤ Attribution d'un nom pour la futur place située rue des Mazes « Place Jean Joubert ».

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des Rues, Places Publiques et des Bâtiments Publics, considérant la proposition tendant à honorer la mémoire de Monsieur Jean JOUBERT en attribuant son nom à la place située Rue des Mazes. Cette place fera l'objet d'aménagements.

Voté à l'unanimité

➤ Cimetière Communal

1 - Modification du règlement du cimetière communal : proposition d'ajout de 2 articles

Modifications au règlement du cimetière communal notamment pour ce qui concerne les dimensions des caveaux (article 14 bis) et les conditions de vente des concessions (articles 16 bis).

2 - Acquisition d'un columbarium pour le cimetière communal. Afin de répondre aux demandes des administrés, il est nécessaire d'effectuer l'acquisition d'un nouveau columbarium.

Monsieur le Maire présente le devis de la société « Luc ALIAGA » d'un montant de 5.500 € TTC pour un columbarium en granit de 10 cases ainsi que 20 plaques noires pour inscriptions.

Voté à l'unanimité

➤ Entretien du bassin de lagunage

Dans le cadre de l'entretien du bassin de lagunage et afin d'améliorer son fonctionnement et ses performances d'autoépuration, il est opportun d'effectuer l'acquisition d'un brasseur. Monsieur le Maire présente le devis de la société «Aquago» d'un montant de 13.748,50 € HT comprenant le forfait d'installation, le montage et la mise en eau de l'appareil. Il précise que cet appareil fonctionne à l'énergie solaire. Ainsi que le devis de maintenance d'un montant de 1500 € HT.

Voté à l'unanimité

➤ Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide :

-Aménagement et végétalisation de la place Jean JOUBERT
Lancement du projet afin que ce lieu soit accueillant et devienne un espace de pause paysager pour les administrés.

Voté à l'unanimité

-Schéma de mutualisation des services entre la Communauté de communes du grand Pic Saint-Loup et ses communes membres

Voté à l'unanimité

-Rénovation de l'emplacement container d'ordures ménagères rue des Collines d'Agus :

Devis de MC Construction pour un montant de : 880 € HT

Voté à l'unanimité

Conseil Municipal du Mercredi 13 Avril 2016

➤ Approbation du compte rendu du 3 Mars 2016

Voté à l'unanimité

➤ Vote du compte de gestion 2015 (budget principal M14, CCAS et Assainissement).

Le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité

➤ Vote du compte administratif 2015 pour les budgets M14, CCAS et Assainissement

LIBELLES M14	REALISES
 FONCTIONNEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	236 129,28 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	278 514,67 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	42385,39 €
 INVESTISSEMENT	
DEPENSES INVESTISSEMENT	111 007,41 €
RECETTES INVESTISSEMENT	93 709,49 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	-17297,92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	25087,47€

Voté à l'unanimité

➤ Affectation des résultats comptables 2015 pour 2016

-Budget communal : résultat de clôture de fonctionnement excédentaire :

105 270,93 €.

- 45270,93€ affecté au financement des recettes de fonctionnement

- 60 000 € affecté au financement des recettes d'investissements

-CCAS : résultat de clôture fonctionnement excédentaire :

2 307,51 € affecté au financement des recettes de fonctionnement

-Assainissement : résultat de clôture fonctionnement excédentaire :

90 806,08 € affecté au financement des recettes de fonctionnement.

Voté à l'unanimité

➤Vote des budgets primitifs 2016

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	296 800 €	296 800 €
Investissement	512 800 €	512 800 €

CCAS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 307 €	2 307 €
Investissement	Néant	Néant

Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	105 531 €	105 531 €
Investissement	68 402 €	68 402 €

Voté à l'unanimité

➤Vote des taux des taxes d'habitation et foncière

Maintien des taux des Taxes d'Habitation, du Foncier non bâti et du Foncier Bâti : **Identiques à ceux de 2015.**

- Taxe d'habitation : 8,56 %

- Taxe foncier bâti : 11,38 %

- Taxe foncier non bâti : 44,13 %

Voté à l'unanimité

➤Subvention aux diverses associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer 300,00 € au Foyer Socio-culturel du collège de Clapiers,

1.200,00 € à l'Association « Sauvons Guzargues »,

300,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers d'Assas,

300,00 € à l'Association de Chasse de Guzargues,

300,00 € à l'Association Sportive Guzarguoise,

300,00 € au CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts),

300,00 € à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Assas / Guzargues,

750,00 € à l'Association « Megustaguz »,

Voté à l'unanimité

➤Indemnité de responsabilité 2015 – Régisseur de recettes

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 21 Juillet 1997 il a été créé une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies. Il ajoute qu'en raison des responsabilités qui incombent au régisseur de recettes, il propose qu'il soit accordé à

Madame Claudine VERDIER, régisseur de recettes, une indemnité de responsabilité dans la limite des taux maximaux

fixés par les arrêtés ministériels du 28 Mai 1993 et du 3 Septembre 2001. Le montant de l'indemnité annuelle qui peut être allouée compte tenu de l'importance des fonds maniés est de

110 €.

Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

➤ Autorisation d'acheter les terrains des consorts Senaux – Pastor

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter une partie des parcelles en face de la mairie cadastrées

AM115 et AM177 dont une est déclarée en emplacement réservé.

Voté à l'unanimité

➤ Autorisation de contracter un emprunt pour l'achat de ces terrains.

Vu les faibles taux d'intérêts, Monsieur le maire propose de contracter un emprunt pour l'achat des terrains (<200 000€)

Voté à l'unanimité

➤ ISDND : Retour d'informations suite, aux réunions de Monsieur le Maire avec Montpellier Méditerranée Métropole et Monsieur le Préfet, respectivement les 17 et 18 mars 2016.

Monsieur le Maire indique que Cyril Meunier Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole et Président délégué de la commission Prévention et valorisation des déchets, propreté de l'Espace public, a indiqué clairement qu'il n'y aurait pas de

3^{ème} casier après mi 2019 et que aucun dossier n'était en préparation, l'instruction d'un dossier étant de 4 ans.

Monsieur le sous-préfet a confirmé qu'aucun dossier n'avait été déposé en Préfecture par la Métropole.

Cette information a été reconfirmée lors de la Commission de suivi de site de CASTRIES du 3 mai 2016 par Cyril Meunier en présence du sous-préfet. En résumé l'ISDND ne sera plus exploité après mi 2019.

Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

Voté à l'unanimité

Conseil Municipal des Jeunes

Rénovation des filets de foot (photo à gauche)

Cela faisait partie des actions souhaitées par le CMJ, Engagement tenu avec le financement par la municipalité. Photo prise au cœur de l'action lors du match amical après la mise en place des filets tous neufs.

Journée nettoyage et protection de l'environnement : samedi 21 mai 2016. (photos en bas et à droite)

C'est par une belle matinée ensoleillée, ce samedi 21 mai, que les membres du CMJ se sont retrouvés pour la matinée Nettoyage du Village qu'ils avaient décidée lors de leur dernier conseil municipal des jeunes. Quelques Guzarguais se sont joints à eux pour une tâche finalement pas si difficile que ça, car notre village est globalement assez propre... Si ce n'est de nombreuses incivilités : 4 remorques ont été nécessaires pour évacuer les cyprès débités qui obstruaient le chemin du Mas des Violettes. La balade citoyenne les a conduits de la mairie au petit bois en passant par le Lirou. Au final : 5,5 km parcours, 25kg de déchets (essentiellement du verre et du plastique), 4 remorques de déchets verts et un reste de matelas calciné... La matinée s'est conclue par un rafraîchissement bien mérité. Un grand merci aux volontaires qui se sont joints à nos jeunes élus.



Vagabondage des chiens



Rappel de la réglementation:

Aucun animal ne doit divaguer.

Conformément à la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, tout détenteur ou propriétaire d'un chien 1ère ou 2ème catégorie est tenu d'en faire la déclaration en mairie.

Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse, ceux potentiellement dangereux doivent être muselés. Certains animaux doivent être transportés dans une cage.

Si vous êtes incommodés par un animal qui divague, **appelez la mairie qui contactera la Société de capture. Si un animal errant vous occasionne des dégâts matériels, son propriétaire en est responsable.**

Dans certains cas, les dégâts causés par du gibier (sangliers, cerfs, biches, daims, chevreuils), peuvent être indemnisés par l'office national de la chasse (85 bis avenue de Wagram 75017 PARIS).

Le Grand Pic Saint-Loup se dote d'un portail cartographique



La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup vient de mettre en ligne son portail cartographique, qui vous permet de consulter des données géolocalisées issues des services ou des communes membres. Un projet qui répond à une obligation légale et qui participe à une politique de diffusion de l'information auprès des citoyens.

Ce portail répond aussi bien à de simples besoins de localisation (bâtiment, parcelle cadastrale, emplacement des colonnes de tri, sentiers de randonnée...), qu'à la consultation d'informations plus précises, notamment sur les zonages réglementaires (documents d'urbanisme, plan de prévention des risques, servitudes, sites Natura 2000...).

Il permet d'accéder au règlement, aux plans et au dossier de chaque PLU (plan local d'urbanisme) et POS (plan d'occupation des sols) des communes. Enfin, il offre la possibilité de télécharger le document d'urbanisme de chaque commune, conformément à l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013.

Le portail cartographique a également pour vocation d'informer les visiteurs qui souhaiteraient venir séjourner, sur son patrimoine naturel et architectural, ses potentialités touristiques...

Au fur et à mesure des besoins, cet outil s'enrichira de nouvelles données.

> Accéder au portail cartographique : www.carto-ccgpsl.fr

FETE DE GUZARGUES

Samedi 11 Juin

De 10H00 à 14H00 distribution du «Fougasset»

Vendredi 24 juin

19H30 : Cérémonie d'ouverture avec apéritif de bienvenue (Place)

20H00 : Soirée Bodega avec Tapas (Bar, Frites, Moules, Kebab, Calamars, Crêpes). Animation DJ (Place)

Samedi 25 juin

19H15 : Apéritif musical offert par la Municipalité (Place)
Démonstration de danse country

20H00 : Repas Dansant, Méchoui + Animation DJ (Place)

Le soir : Bar à Champagne

Dimanche 26 juin

11H30 : Apéro mousse animé par une Peña

Master Chef de paella organisé par MegustGuz

FETE DES ECOLES ET DES « TAPS »

Mardi 28 juin

SPECTACE DE DANSE, gratuit

Vendredi 1er juillet 2016 à 20h30, place de la mairie

La Compagnie de danse Murielle Bellin / Les Pieds dans la Lune achève la création de son nouveau spectacle "Apparences et Dépendances", avec le soutien de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Elle s'apprête à entamer une tournée sur le territoire (et ailleurs) avec un premier passage à Guzargues. Cette chorégraphie a été conçue en lien avec l'exposition "Vanités" à l'affiche à la Maison des Consuls durant l'été.

DECHETERIE MOBILE INTERCOMMUNALE SUR GUZARGUES (Chemin du Mas des Violettes)

Les 1^{er} et 2 juillet et 16 et 17 septembre 2016

Annonces

La Pizza Grec

Vous accueille tous les samedis, parking de la mairie de Guzargues, de 18h00 à 21h00, Pizzas à emporter.

Tél : 06 21 00 12 86

Vente, installation et contrat d'entretien de système de climatisation, contact : Patrice PAUL : 04.67.02.10.47.

mail: relationclient@aeris34.fr

Association « GUZARGUES COUNTRY DANCE »

Danse country, New Line et Irlandaise en ligne.

Apprentissage et pratique dans la joie et la bonne humeur

Contact : 06 71 91 23 23

Sitissimi Création de site internet

Intégration, Maintenance, Développement ...

Contact: Thierry Chirol - 06 99 79 18 58 - tchirol@wanadoo.fr -

www.sitissimi.fr

Guzargues Troc est sur Facebook

Pour communiquer avec Guzargues Troc, inscrivez-vous sur Facebook dès maintenant

Association MegustaGuz donne cours de danse

West coast Swing

Tous les mercredis à partir de 19H15 Salle de la mairie

TEL : 0619082608 ou DEL.FLO@SFR.FR

JOURNEE TOURISTIQUE ET CULTURELLE DES AINES:

vendredi 16 septembre 2016

Clôture des inscriptions en mairie ou par mail, le vendredi 29 juillet 2016

Mairie

Pendant les vacances d'été le secrétariat de mairie sera fermé du 08 au 26 août 2016. Une permanence sera assurée les mardis de 15H30 à 17H30

Transport scolaire : Merci de ramener les dossiers Hérault Transport de vos enfants en mairie.



A la demande de la mairie l'opérateur de télécommunications, Orange a déménagé le répartiteur téléphonique dans une armoire toute neuve contre la mairie. Ceci a libéré de la place dans nos locaux et améliorera la qualité de services.

État civil

Mariages

Nous avons la joie d'annoncer le mariage de :

-Nadine Braquet et Luc Ferry, le 9 Avril 2016



-Bérengère Durand et Hadrien Hommes le 14 mai 2016



Votre ordinateur marche au ralenti

Vous démarrez sur Internet, vous souhaitez vous familiariser avec les outils informatiques ? Comment ajouter une pièce jointe, une photo, recadrer une image, naviguer sur internet... ? Je vous propose des cours d'informatique et/ou des services de maintenance GRATUITEMENT sur PC/MAC/TABLETTES.

Contact : 07 77 95 28 70 – Paola VEGAS

Marché d'Assas

Tous les samedis de 8h à 13h, Place du village.